

L'EXTRAORDINAIRE AU SERVICE DE L'ORDINAIRE

LES JUBILÉS PARISIENS AUX XVI^e-XVIII^e SIÈCLES (1)

« N'en sera-t-il pas de ce saint temps
comme de tous les autres (2)? »

Le premier jubilé a été accordé par Rome en 1300 et se reproduit depuis tous les vingt-cinq ans, lors des années saintes. Mais au début du 16^e s., les papes ont aussi commencé à promulguer des jubiléés pour toute ou partie de la chrétienté, et pour diverses raisons, comme la lutte contre l'hérésie, le Turc ou pour fêter leur élection sur le trône de S. Pierre (3). Malgré ces différences de circonstances, tous les jubiléés sont des cérémonies extraordinaires du catholicisme, qui consistent en une « relaxation des peines temporelles... par l'application extraordinaire des satisfactions du fils de Dieu », affirme en 1617 le vicaire de l'évêque de Paris, André Du Saussay. Pour le droit canon, le dispositif indulgentiel proposé de manière extraordinaire par la papauté se distingue donc du dispositif sacramentel de la pénitence. Si l'application « ordinaire des satisfactions se fait par les sacrements », l'indulgence jubilaire est une « application extraordinaire » (4). En 1750, l'abbé Clément affirme aussi que « l'indulgence est une absolution donnée hors du sacrement par l'application des satisfactions renfermées dans le trésor de l'église » (5). Nul canoniste ne doute donc du caractère extraordinaire des jubiléés (6).

(1) Cette communication a été faite au colloque du Puy organisé par Bernard Dompnier en novembre 2006 sur les cérémonies extraordinaires du catholicisme (à paraître). Nous le remercions de son invitation.

(2) Abbé CLÉMENT, *Sermons sur le jubilé prêchés à Paris*, Paris, 1750, p. 60.

(3) On trouvera une histoire des jubiléés et une liste indicative mais approximative dans Pietro FRUTAZ, *Giubileo*, dans *Enciclopedia cattolica*, Rome, 1951, t. 6, col. 676-686. René Aubert souligne aussi l'absence d'une liste précise des jubiléés accordés par les papes depuis le 16^e s. René AUBERT, *Jubilé*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, t. 28, col. 408-410.

(4) André DU SAUSSAY, *Apologie pour le jubilé... contre le jubilé des ministres qui se vend à Charenton*, Paris, 1617.

(5) CLÉMENT, *Sermons ...* [voir n. 2], p. 43.

(6) Claude JOLY, *Doctrine des indulgences et du jubilé*, Agen, 1671, p. 8.